



Un CP Open Door Des activités qui interrogent...

Depuis des années, **FO Justice** alerte sur la dérive des activités en détention et l'afflux constant d'intervenants et de visiteurs extérieurs. Alors que nous réclamons une sécurité renforcée, l'Administration continue d'ouvrir grand les portes du CP Rennes, complexifiant la gestion quotidienne et fragilisant la sécurité des agents et de l'établissement.

Pour nos collègues à la PEP, c'est devenu un rush infernal avec l'arrivée et le départ de dizaines d'intervenants extérieurs, en plus des nombreuses visites du site et une gestion complexifiée liée aux gros travaux sur le domaine.

En détention, ce flot ininterrompu d'activités et d'intervenants complique la gestion quotidienne pour nos collègues, en plus de nuire à leur sécurité avec des détenues qui multiplient les déplacements. Le bâtiment J, qui accueille travail, formation et nombreuses activités est devenu un véritable lieu de rencontre incontrôlable (idem pour la médiathèque), où les mouvements incessants favorisent le trafic et compliquent le travail des collègues.

Que pensez de la légitimité de telles activités ? Sortie au Mont-Saint-Michel ; activités nautiques (voile, canoé) ; séjour sur une île bretonne ; activités équestres avec (en projet) un passage des galops ; activités socio-esthétique ; concours d'éloquence ; photographie ; concerts ; PS potager ; ateliers scoubidous ; etc. *(ce n'est qu'un aperçu, la liste est longue).*

C'est sans oublier la multiplication des activités socioculturelles, devenue largement excessive : création de films ; rencontre avec des réalisateurs ; interventions du TNB ; ateliers chorale avec l'Opera de Rennes ; activités hip-hop ; vernissage ; conférences ; sorties sur Rennes ; etc. *(est-il important de préciser qu'il ne s'agit ici QUE du mois de février ?).*

Des excès qui, loin de servir une véritable volonté d'insertion ou de réinsertion, contribuent à faire de notre bel établissement un centre de loisirs et d'activités aussi diverses que variées, au détriment du sens de la peine. **Tout a un juste milieu !**

Cette dérive, **FO Justice** CP Rennes la dénonçait encore, lors des CSA du 24 septembre et 26 novembre 2024 où nous avons demandé la suppression d'activités « non essentielles » ; dénoncé le nombre important de personnes extérieures autorisées à accéder à l'établissement ; les difficultés et le manque de sécurité engendrés pour nos collègues ; l'absence de surveillance faute d'effectif en personnel... L'Administration nous répondait qu'il n'était pas question de choisir quelle activité garder ou supprimer, mettant en avant une contribution à la sécurité passive de l'établissement. **Pour FO, c'est tout le contraire !**

Pas des moindres, pendant que nos pensionnaires profitent de ces privilèges, combien de familles n'ont pas les moyens d'y accéder ? Cette politique ne peut que renforcer le sentiment d'injustice des victimes et l'indignation des citoyens.

C'est pourquoi, **FO Justice** prend acte de la décision du Ministre de la Justice, M. DARMANIN, de mettre fin à certaines activités en détention, et de se concentrer sur les plus utiles (scolaire, formation, travail et sport notamment). Il convient dès aujourd'hui, de vérifier pour chaque projet, son « adéquation totale entre l'objectif de réinsertion et l'activité proposée ».

Cette mesure doit redonner un sens à la peine, contribuer au respect des victimes et de leur famille, ainsi qu'à la sécurité de nos collègues.

FO Justice attend de la Direction de l'établissement, une application stricte de ces consignes.

